

La **Plateforme des ONG françaises pour la Palestine**, créée en 1993, est un réseau de **40** organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens.

N° 67 // HIVER 2019

Malgré un contexte difficile en Palestine, les victoires de 2019

Faute de pouvoir blanchir l'occupation, la colonisation, l'annexion, le blocus de Gaza, et autres atteintes aux droits humains et au droit international, les autorités israéliennes instrumentalisent la lutte contre l'antisémitisme pour faire diversion.

Citons quelques exemples récents de l'oppression coloniale : le 3 novembre 2019, la députée Khalida Jarrar est placée en détention (pour la troisième fois en 4 ans !) pour 8 mois. Le 12 novembre, nouvelle agression contre Gaza dans un cadre de surenchère post-électorale israélienne (37 morts dont 9 d'une même famille). Le 26 novembre, Sami Abu Diak, prisonnier malade, décède, faute des soins nécessaires, dans les prisons israéliennes où les conditions s'aggravent et la négligence médicale est la règle. Les associations palestiniennes, israéliennes et internationales qui y regardent de trop près sont menacées et réprimées. Omar Shakir, directeur Israël/Palestine de Human Right Watch, citoyen des Etats-Unis, est expulsé d'Israël le 25 novembre 2019.

Néanmoins, la société civile a obtenu de belles victoires pour le droit. Fin octobre 2019, la société française Egis décline l'appel d'offre pour une nouvelle ligne de tramway reliant Jérusalem-Ouest aux colonies illégales situées à l'Est de la ville. La campagne contre l'implication d'entreprises françaises dans ce tramway colonial menée depuis juin 2018 par 8 syndicats et associations, dont la Plate-



Siège de la Cour Pénale Internationale © photo : OSeveno

forme Palestine, avait déjà obtenu le retrait de Systra puis celui d'Alstom, qui indiquait que *"l'appel d'offres et le projet lui-même sont ostensiblement nuisibles, ou pourraient potentiellement nuire aux droits de l'Homme"*. Cela devrait dissuader d'autres entreprises de concourir à des projets renforçant la colonisation comme celui du téléphérique que la municipalité israélienne de Jérusalem souhaite construire autour de la vieille ville et que le gouvernement de transition vient d'approuver.

Le 12 novembre, la Cour de justice de l'Union européenne (UE) rend une décision en faveur de l'étiquetage des produits des colonies (cf. page 2).

Le 3 décembre, la société civile obtient un relatif succès face à la résolution Maillard (cf. page 3). Le texte a été voté mais sans les exemples initialement prévus et par seulement un quart des députés dont 84 des 303 de la majorité. En quelques semaines, une mobilisation intense a permis de dévoiler l'instrumentalisation de la

lutte contre l'antisémitisme dans le but de criminaliser le mouvement de solidarité et a sensibilisé nombre de parlementaires. Enfin, le 20 décembre, la Procureure de la Cour Pénale Internationale donne son feu vert pour l'ouverture d'une enquête sur la situation en Palestine.

Depuis l'arrivée au pouvoir de D. Trump, la colonisation a augmenté de 90%, avec de nouveaux projets y compris dans le centre de la ville palestinienne d'Hébron. Après avoir approuvé l'annexion de Jérusalem-Est et tenté de liquider les droits des réfugiés, les dirigeants des Etats-Unis soutiennent l'annexion du Golan syrien, des blocs de colonies et le projet d'annexion de la vallée du Jourdain. D. Trump a même déclaré le judaïsme *"nationalité"*, dans la lignée de la loi israélienne sur *"l'Etat-nation du peuple juif"* adoptée l'année dernière.

Ces actes piétinent le droit international et l'avenir des Palestiniens. Nous attendons des réactions et des décisions fortes de la France et l'UE pour les contrer. //



Un fruit étiqueté "Israël" © photo : Vredesaactie



Palais Bourbon © photo : Ex13

Décision européenne sur l'étiquetage : une avancée pour le droit qui demeure insuffisante

La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu le 12 novembre 2019 une décision en faveur de la réglementation européenne qui oblige les opérateurs économiques à inscrire l'origine réelle des produits issus des colonies israéliennes, dans un souci de protection des consommateurs mais également pour des "considérations d'ordre éthique ou ayant trait au respect du droit international".

Cette décision est la conséquence d'une requête de la société de vins israélienne Psagot (située dans une colonie en Territoire palestinien occupé) et l'Organisation Juive Européenne, une association française soutenant systématiquement le gouvernement israélien, devant le Conseil d'Etat. Les deux entités demandaient l'annulation d'un avis aux opérateurs éco-

nomiques publié par le Ministère de l'Economie et des Finances le 24 novembre 2016 et dont l'objet était de préciser la réglementation européenne en matière d'étiquetage. Le Conseil d'Etat avait renvoyé le cas à la CJUE en posant une question préjudicielle sur l'interprétation de la législation européenne. Conformément aux textes européens ⁽¹⁾, la CJUE a donc confirmé que le règlement européen requiert, pour un produit d'un territoire occupé par Israël depuis 1967, l'indication de ce territoire et/ou l'indication qu'il provient d'une colonie israélienne, à charge aux Etats membres d'imposer de telles indications. "Nos organisations se réjouissent de ce rétablissement du droit. La saisine de la CJUE avait en effet provoqué le gel de l'application de l'avis français sur l'étiquetage des produits des colonies israéliennes. Maintenant que l'interprétation de la réglementation européenne ne fait plus aucun doute, nous attendons des autorités françaises qu'elles l'appliquent au plus vite, c'est-à-dire qu'un contrôle effectif soit assuré avec la mise en place de sanctions en cas de non-application par les opérateurs économiques", déclare François

Leroux, président de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine. "Nous considérons que c'est une première étape vers le respect du droit international". L'Etat français et l'UE doivent prendre des mesures plus fortes en cohérence avec leurs déclarations sur l'illégalité des colonies israéliennes. En effet, le commerce avec ces dernières renforce leur viabilité et leur développement et rend les Etats européens complices de graves violations des droits de l'Homme engendrés par la colonisation. Un premier pas a déjà été fait par l'Union européenne avec l'interdiction d'importer des produits d'origine animale issus des colonies, y compris des volailles, des œufs et des produits laitiers. Il doit être généralisé à toutes les productions des colonies. Au regard de leurs obligations internationales ⁽²⁾ en matière de droit international, l'UE et ses Etats membres doivent donc interdire l'importation des produits des colonies sur leur territoire //

¹ Référencés dans la communication interprétative publiée par la Commission européenne le 11 novembre 2015.
² Quatrième Convention de Genève, avis de la CIJ sur le mur de séparation de 2004.

Les député-e-s votent une résolution dangereuse pour le respect des libertés publiques

Le 3 décembre 2019, une faible majorité de 154 député-e-s français-e-s ont adopté la résolution n°2403 visant à lutter contre l'antisémitisme proposée par Sylvain Maillard, malgré les nombreuses objections et mises en garde de la société civile. En effet, elle est un coup porté aux libertés publiques et à l'universalité de la lutte antiraciste.

La résolution adopte la "définition opérationnelle utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste" (IHRA). Or, depuis 2017, la CNCDH, rapporteur national indépendant sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, s'oppose à cette définition dont les exemples associés visent "à amalgamer à du racisme la critique légitime d'un Etat et de sa politique, droit fondamental en démocratie". Des organisations anti-racistes telles que SOS racisme et la Ligue des droits de l'Homme ont également dénoncé la définition, exprimant des dangers pour la liberté d'expression et la lutte antiraciste. L'opposition est globale puisqu'elle existe

au niveau européen mais aussi international. 40 organisations juives dans le monde ont publié, en 2018, un appel contre la définition de l'IHRA qu'elles considèrent conçue pour délégitimer les défenseur-e-s des droits des Palestinien-ne-s. Enfin, le 2 décembre 2019, 127 universitaires juifs ont appelé les député-e-s français-e-s à rejeter la résolution Maillard dans une tribune publiée dans Le Monde, parce qu'elle adopte la définition de l'IHRA et qu'elle associe l'antisionisme à l'antisémitisme. "Nous déplorons une telle instrumentalisation de l'antisémitisme au bénéfice d'un Etat tiers qui viole systématiquement les droits de l'Homme et le droit international et ce en toute impunité," a déclaré le Président de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine. "Au lieu de s'engager dans une lutte antiraciste universelle, les député-e-s qui ont soutenu cette résolution restreignent notre espace d'expression et d'action et cautionnent des organisations d'influence dont l'objectif premier n'est pas la lutte contre l'antisémitisme mais la délégitimation toute critique des politiques israéliennes." En effet, dans la promotion de sa résolution, M. Maillard s'est entouré d'organisations proches du gouvernement israélien telles que ELNET (qui se veut être l'AIPAC européen) ou encore le Conseil régional de Judée et Samarie, organisation de colons

israéliens extrémistes. Les ONG françaises sont inquiètes quant à leurs libertés d'expression et d'action futures. Un coup d'œil chez les voisins européens qui ont adopté la définition de l'IHRA est à ce titre édifiant. Au Royaume-Uni par exemple, la définition a été utilisée pour réprimer ou censurer des événements de solidarité avec la Palestine, des étudiants et universitaires. Elle est devenue un instrument de propagande pour le gouvernement israélien face à toute critique ou mesure qui le dérange. Plus récemment, celui-ci a estimé que la politique européenne de différenciation - en particulier l'étiquetage des produits des colonies confirmé par la Cour de justice de l'UE - était discriminatoire, sur les bases de la définition de l'IHRA. Face à ces attaques, les ONG continueront de défendre les droits des Palestinien-ne-s sur les bases du droit international comme elles le font depuis des décennies. D'autant que M. Maillard a lui-même annoncé que sa résolution excluait les exemples (ce sont eux qui posent précisément problème). Les ONG ne manqueront pas d'invoquer cette exclusion pour faire valoir leur position. Elles appellent les institutions françaises à prendre leurs distances avec la définition de l'IHRA, à défendre les libertés publiques et s'engager dans une lutte sincère contre toutes les formes de racisme, y compris l'antisémitisme //

« Nous voulons accroître la résilience des Palestiniens pour qu'ils puissent rester sur leurs terres »

Mohammed Bakri est le directeur de l'Union des Comités de Travailleurs de l'Agriculture (UWAC) à Gaza, une association créée en 1986 en Cisjordanie et à Gaza, pour défendre les droits des pêcheurs et agriculteurs et la souveraineté alimentaire du peuple palestinien. De passage à Paris, il rend compte des difficultés dans ces domaines.

A Gaza, le siège fait perdre des millions d'euros à l'économie palestinienne. Les guerres ont tout détruit. Les Israéliens empêchent l'accès aux fermes, en particulier dans la zone tampon. Les paysans, comme les pêcheurs qui se voient confisquer leurs bateaux et leur matériel par les autorités israéliennes, n'ont plus aucun revenu. Sans production, il n'y a pas de sécurité alimentaire. L'UWAC intervient pour donner à ces personnes de nouvelles opportunités. Face aux problèmes de l'eau, nous avons mis en place des systèmes d'irrigation avec de l'eau de pluie, de nouvelles techniques de traitement des eaux usées, des formations pour aider les paysans à produire plus et mieux. Mais nous avons aussi besoin de la communauté internationale. Si celle-ci n'intervient pas de manière décisive, d'ici 10 ans, Gaza sera un désert.

Le manque d'électricité est également un problème : à cause des coupures, les paysans doivent irriguer leurs terrains la nuit (le plus souvent c'est quand l'électricité revient) et les forces israéliennes leur tirent dessus, certains ont été tués. Il faut trouver des alternatives pour irriguer pendant la journée, comme l'énergie solaire. Même les bêtes se font tirer dessus lorsqu'elles vont se nourrir près de la frontière. Les pêcheurs aussi peuvent se faire tirer dessus et mourir en mer, y compris dans les zones autorisées.



Mohammed Bakri dans une serre de l'UWAC à Gaza © photo : UWAC

Qu'attendez-vous de la communauté internationale ?

L'UWAC compte sur la solidarité internationale pour apporter une aide au niveau du plaidoyer et une aide financière. Mais le problème palestinien n'est pas seulement humanitaire, il est politique. C'est pourquoi la communauté internationale doit faire pression sur l'Etat d'Israël pour que cessent les violences contre les Palestiniens. Je souhaiterais également que le gouvernement français cesse de criminaliser le boycott. Où est la démocratie ?

Êtes-vous plus durement touchés par le changement climatique sous occupation ?

Le changement climatique touche le monde entier, mais en Palestine, l'occupation empire effectivement la situation. Israël a accaparé les ressources en eau des Palestiniens, ce qui affecte davantage l'agriculture déjà impactée par la sécheresse et les hivers très froids. En outre, Israël a détruit des milliers d'arbres, or ceux-ci sont importants en termes d'apport

en oxygène et de pluies. A Gaza, l'apport en eau de pluie est passé de 400 mm à 250 mm par an en 10 ans. En outre, l'eau est très polluée de même que les sols, surtout dans la zone tampon à cause de produits chimiques déversés. La pénurie d'électricité fait aussi que Gaza est pleine de générateurs qui rejettent du dioxyde de carbone, c'est très polluant. Il y a 10 ans, la mer à Gaza, même proche de la plage, était pleine de sardines. Maintenant il n'y en a presque plus. Le prix du kilo est passé de 1 à 10€.

En Cisjordanie, la construction de colonies de béton et de grandes routes affecte gravement la nature. En zone C, Israël a détruit toutes les fermes. Les Palestiniens ne peuvent utiliser que 20% de leur eau. Nous trouvons des alternatives originales pour faire face à ces changements, mais cela ne signifie pas que nous abandonnons la lutte pour nos droits d'accéder à nos ressources accaparées par Israël. Nous voulons accroître la résilience des Palestiniens pour qu'ils puissent rester sur leurs terres //

INFOS PALESTINE N° 67 - DIRECTEUR DE PUBLICATION : François Leroux - COMITÉ DE RÉDACTION : François Leroux, Claude Léostic, AFPS, Gimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail, 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : Amani // Artisans du Monde (Fédération) // Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) // Association France Palestine Solidarité (AFPS) // Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) // Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) // Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (Ceméa) // Chrétiens de la Méditerranée // Gimade // Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CIUP) // Comité Catholique contre la Faïm et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire) // Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVP-PRO) // Comité Gaza Jérusalem Méditerranée // Comité Palestine Israël 44-49 // Enfant Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES) // Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) // Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen (LDH) // Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFFL) // Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) // Mouvement de la Paix // Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) // One Justice // Pax Christi France // Secours Catholique - Caritas France // Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SID) // Soutien Humain/Terre // Union Juive Française pour la Paix (UJFP) **MEMBRES OBSERVATEURS :** Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH) // Amnesty International France // Association "Pour Jérusalem" // Humanité & Inclusion // Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) // Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine // Fédération Nationale des Français // Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) // Humanité & Inclusion // Médecins du Monde - France (MDM-France) // PalMed France // Première Urgence Internationale (PU) // Réseau d'Information pour le Développement et la Solidarité Internationale (RITIMO)